



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

territoire

Question écrite n° 20412

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le retard pris par la France, dans le domaine des systèmes d'information géographique, à un moment où les concurrents européens et mondiaux avancent à grands pas. Dans la continuité du livre blanc du Conseil national de l'information géographique (CNIG) et des expériences menées avec succès dans de nombreux départements français, il devient nécessaire de définir rapidement une base nationale de données géographiques à grande échelle, couvrant le territoire sans discontinuité et intégrant l'analyse jusqu'au niveau de la parcelle, critère de base d'un grand nombre de réglementations urbanistiques, environnementales, et d'aménagement du territoire. Or, aujourd'hui, on ne peut que regretter l'hétérogénéité des missions confiées aux différents opérateurs nationaux, Institut géographique national (IGN), Service hydrographique des océans et des mers (SHOM) et services du cadastre et le manque d'interopérabilité de leurs différents travaux. Il y a là dispersion des moyens et cloisonnement des responsabilités. Face à cette situation, il lui demande s'il envisage d'associer des élus aux réflexions du Conseil national de l'information géographique, afin de dégager et de concrétiser, dans un proche avenir, des orientations allant dans le sens de la création de cette base nationale de données.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a lancé depuis plus d'un an le programme d'action « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ». Ce programme a vocation à constituer une référence pour les administrations, mais aussi et surtout, pour les autres acteurs de la société, qui attendent une intervention volontaire et durable de l'Etat. Il est le résultat d'un intense travail des administrations de l'Etat, inspiré souvent par les propositions très nombreuses venues des milieux professionnels et des collectivités locales. Il est enrichi en s'appuyant sur le débat public auquel doivent donner lieu les grands options retenues pour faire entrer la France dans la société de l'information. Le débat national initié par ce projet a suscité, de la part des acteurs du secteur de l'information géographique, des réflexions et des propositions concernant la modernisation des services publics et à l'émergence d'une régulation efficace et d'un cadre protecteur pour le développement économique du secteur d'activité. La direction générale des impôts a défini des nouvelles orientations pour la numérisation et la mise à disposition du public de l'information cadastrale. Le directeur général de l'Institut géographique national a remis au Gouvernement un rapport soulignant la nécessité de préciser le contenu de la mission de cet organisme. L'Association française pour l'information géographique a émis, à la suite d'un débat impliquant tous les acteurs de la profession, des propositions visant à favoriser la croissance de l'activité. D'ores et déjà certaines de ces propositions connaissent un début de mise en oeuvre comme la mise en place au sein du ministère de l'éducation nationale d'un groupe de travail sur l'évolution de l'enseignement de la géographie prenant en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais le problème du rôle que doit jouer l'Etat pour satisfaire les besoins de l'administration et des collectivités locales en information géographique de référence et favoriser le développement d'un secteur économique d'avenir est posé. En effet, l'évolution technologique a modifié fondamentalement les modes d'utilisation de l'information géographique et conduit donc à s'interroger sur les modalités les plus efficaces de l'intervention de l'Etat en faveur du développement des

usages et de l'emploi. C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan de l'Institut géographique national, et en étroite relation avec la direction générale des impôts, le Gouvernement compte bien conduire les réflexions nécessaires à une bonne identification des besoins et à une meilleure cohérence de l'action publique dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20412

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5627

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2087